

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : FINANCES

SEANCE DU : 25 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° : 11

RAPPORTEUR : MME LIIRI

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Vu le référentiel comptable M57,

Malgré les poursuites engagées à l'encontre d'un débiteur pour obtenir le paiement de ses factures, certaines recettes émises par la commune de Ludres (budget général) n'ont pu être recouvrées par le Service de Gestion Comptable de Vandœuvre-lès-Nancy.

Le titre dont le recouvrement n'apparaît plus possible a été recensé sur la liste jointe à la présente délibération. Elle comporte le nom du redevable concerné, le montant des sommes restant dues, et le motif de non-recouvrabilité.

Le montant total de la créance pouvant être admise en non-valeur est de 5 068,18 €.

Pour parfaite information, cette créance faisait partie de la provision pour créances douteuses dont le montant est de 5 402,27 €. Cette provision sera diminuée de 5 068,18 € si le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur la créance précitée. La provision sera de 334,09 € après cette opération.

La Commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 15 septembre 2023.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter d'admettre en non-valeur la liste des cotes irrécouvrables présentées par le Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre-lès-Nancy pour un montant total de 5 068,18 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2023 au compte 6541 (créances admises en non-valeur).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Claude LOMBARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

Mme ROCHON Marie
M. FRANCOIS Axel
M. BURTE René

avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique
M. BOILEAU Pierre
Mme LOMBARD Claude

Etaient Absents :

M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 Septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Septembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU